

## 2017\_CT2\_397

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Demande de subventions pour l'informatisation, la réinformatisation et le développement de services numériques innovants de la Médiathèque intercommunale "Les Carmes" située à Pertuis**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe CHARRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Politique culturelle et sportive  
Culture**

■ Séance du 12 octobre 2017

**07\_2\_02**

■ **Demande de subventions pour l'informatisation, la réinformatisation et le développement de services numériques innovants de la Médiathèque intercommunale "Les Carmes" située à Pertuis**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Culture et sport, grands évènements métropolitains

#### ■ Séance du 19 Octobre 2017

4785

#### ■ Demande de subventions pour l'informatisation, la réinformatisation et le développement de services numériques innovants de la Médiathèque intercommunale "Les Carmes" située à Pertuis

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

#### Descriptif de l'opération

La Médiathèque Les Carmes va proposer un ensemble de services innovants, inédits en bibliothèque sur le Territoire du Pays d'Aix. L'atelier de fabrication – fablab – va être un espace d'expérimentation, de prototypage qui sera ouvert à tous les publics. Le pôle numérique va orienter ses ateliers vers l'accompagnement des usagers notamment autour de l'e-administration mais également sur d'autres thématiques telles que la cartographie participative, les logiciels libres, la photographie ou la culture numérique. Le portail documentaire proposera dès l'ouverture de la structure au public un ensemble de services numériques (autoformation, écoute en ligne, vidéo en ligne, encyclopédie). L'espace de travail partagé (coworking) a été identifié comme lieu d'expérimentation par plusieurs pôles de la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment RH, transports, dans le cadre du Plan Déplacement des Agents (PDA). De plus, une démarche concernant l'accessibilité du lieu (signalétique interne, fonds documentaire adapté, portail documentaire) a été lancée.

Enfin l'espace Voir & Entendre va être doté d'équipements performants pour l'écoute de la musique : platine vinyl, chaîne stéréo, fauteuil d'écoute.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_397-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017

### **Objectifs poursuivis**

La Médiathèque Les Carmes s'inscrit dans le territoire du Val de Durance comprenant un bassin de population d'environ 53 000 habitants. Huit communes composent cet ensemble : Venelles, Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, Meyrargues, Saint-Paul-Lez-Durance, La Roque d'Anthéron et Peyrolles.

Chacune de ces communes possède une bibliothèque ou une médiathèque mais la plupart du temps sous-dimensionnée au regard des critères de l'État (0,07 m<sup>2</sup> par habitant).

Aujourd'hui ces différentes structures n'ont pas de liens formalisés entre elles. Il n'existe pas non plus de réseau de lecture publique (pas de catalogue commun, pas de carte unique).

Le projet scientifique, éducatif, social et culturel de la médiathèque Les Carmes indique que l'un des objectifs majeurs du projet pertuisien est de « mettre en cohérence le territoire du Val de Durance par le développement d'une offre adaptée en documents et en services ».

la Médiathèque les Carmes, de par sa position géographique centrale, se situe au cœur de ce territoire et permet de faire le lien entre le nord du Territoire du Pays d'Aix et le Luberon.

Enfin, la médiathèque des Carmes et le pôle des bibliothèques du Val de Durance qu'elle animera, s'inscrira dans un large réseau de lecture publique, priorité de la politique culturelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **Durée de l'opération**

Les matériels devront être livrés fin 2017 pour une ouverture au public fin janvier 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tout document y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 633 393 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel des travaux de cette opération est le suivant :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_397- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>
<b>MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE</b>	<b>253 357,20 €</b>	<b>40 %</b>
<b>ÉTAT – DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>316 696,50 €</b>	<b>50 %</b>
<b>CONSEIL RÉGIONAL PACA</b>	<b>31 669,65 €</b>	<b>5 %</b>
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE</b>	<b>31 669,65 €</b>	<b>5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>633 393 €</b>	<b>100 %</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2007\_A510 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 créant l'Autorisation de Programme n° DI430AP de 8 713 261 euros relative à la construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis ;
- La délibération n°2015\_A059 du Conseil communautaire de la CPA du 21 mai 2015 approuvant l'augmentation de 500 000 € de l'Autorisation de Programme n° DI430AP relative à la construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_397- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : informatisation et développement de services numériques innovants de la médiathèque Les Carmes située à Pertuis.

**Délibère**

**Article 1 :**

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'État, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

**Article 2 :**

La recette correspondante sera constatée au Budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section d'investissement, Code opération 430 - Nature 132- Fonction 317- Autorisation de Programme N°DI430AP.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Demande de subventions pour l'informatisation, la réinformatisation et le développement de services numériques innovants de la Médiathèque intercommunale "Les Carmes" située à Pertuis**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_397-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017